

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU GAZ DU PAYS DE MONTBELIARD**

Cette délibération a été affichée le : 31 mars 2026

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU GAZ DU PAYS DE MONTBELIARD**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La Ville de Montbéliard est membre du Syndicat Intercommunal du Gaz du Pays de Montbéliard.

Le Syndicat exerce pour l'ensemble des adhérents, les droits et prérogatives résultant des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution, à l'utilisation et à l'achat du gaz.

Ce syndicat est administré par un comité et chaque collectivité membre y est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant élus.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu d'élire de nouveaux délégués à ce syndicat.

En application de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus à la majorité absolue et au scrutin secret, mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Gaz du Pays de Montbéliard au scrutin secret mais de procéder à un vote à main levée,
- de désigner comme délégués au Syndicat Intercommunal du Gaz du Pays de Montbéliard :
 - Mme Nora ZARLENGA, titulaire
 - M. Patrick CANTAT, titulaire
 - M. Rémi PLUCHE, suppléant

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026

Marie-Noëlle BIGUINET